



Problème de parfait achèvement

Par **Crambaud**, le **11/10/2011** à **06:42**

Bonjour,

Je suis confronté à un problème un peu compliqué :

J'ai acheté en VEFA une maison de ville en résidence (donc soumis à copropriété) livrée mi 2008. J'ai constaté des malfaçons à la livraison et notamment des fissures sur un mûr extérieur. Après de nombreuses relances (et plus de 2 ans lus tard), le promoteur s'est décidé à faire intervenir son entreprise de maçonnerie pour reprendre ces fissures mais le travail a été très mal fait et il y a quelques temps de cela les fissures sont réapparues.

Ce mûr faisant partie de la copropriété, j'ai demandé au syndicat de copropriété de faire marcher la dommage-ouvrage pour obtenir réparation mais l'assureur a refusé prétextant qu'il s'agissait d'un problème constaté lors de l'année de parfait achèvement et qu'il fallait faire jouer la garantie du constructeur dans les 2 ans.

Bref je suis bloqué car j'essaye de vendre mon logement et je ne sais pas vers qui me retourner pour que l'on me répare ces fissures qui effraient tous les acheteurs potentiels.